



Non remise des documents de fin de contrat par l'employeur

Par Yohannov

Bonsoir,
Ma profession est : Auxiliaire Parentale/ Nounou à domicile (au domicile des Familles).

Je suis donc salariée de Particulier Employeur.
Mon dernier employeur ne m'a pas remis mes documents de fin de contrat.
Ce malgré qu'il ait lui-même stipulé me les envoyer dans un recommandé qu'il m'a adressé. Et malgré le recommandé que je lui ai adressé ensuite pour réclamer lesdits documents (entre autres).
Je souhaite avoir recours au Prud'hommes avec l'aide d'un syndicat.
- Pouvez-vous, s'il vous plaît, m'indiquer quel syndicat est le plus à même de m'apporter son concours, de m'aider à obtenir gain de cause au vu de ma profession ?
J'habite à Rennes.
Je vous remercie grandement et par avance pour l'aide que vous voudrez bien m'apporter.
Courtoisement
Mme E.GUILLARD

Par Sekmet

Bonjour,

Vous pouvez vous rapprocher d'un défenseur syndical (DS), du syndicat de votre choix, peu importe que vous soyez où non syndiqué. Soit pour tenter éventuellement une remise à l'amiable ou sinon la saisine du Conseil des Prud'hommes par une requête.

Vous trouverez sur le site de Bretagne.dreet. gouv.fr la liste des DS de tous les syndicats de cette Région.

Je ne sais pas ce que vous entendez par "documents et autres" mais vous verrez toute votre situation avec le défenseur.

Cldt.